

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 5 juin 2024 ajournée au 26 juin 2024, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Gabriel Dagenais	Vice-Président agissant à titre de président de la séance
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
M. André Mongeau	
M. Pascal Savard	
M. Normand Sénéchal	
M. Pierre-Luc Tremblay	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Marie-Josée Albert	Directrice du service des ressources financières
M. Pierre-Luc Normand	Directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

M. Martin Barbeau	Président
M. Dominic Bergeron	
Mme Véronique Menand	
M. Charles Perreault	

1.0 Ouverture de la séance

Le vice-président, agissant à titre de président de la séance du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 02).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

399^e RÉOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

Le 19 juin 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à l'**ajournement** de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides du 5 juin 2024, qui aura lieu en présentiel le mercredi **26 juin 2024**, 19 h, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 **Ouverture de la séance**
- 2.0 **Prise des présences et constatation du quorum**
- 3.0 **Adoption de l'ordre du jour**
- 4.0 **Direction générale** (*temps estimé : 20 minutes*)
 - 4.1. Suivis de fin d'année - Information
- 5.0 **Gouvernance** (*temps estimé : 15 minutes*)
 - 5.1. Cooptation – Nomination de membres du conseil d'administration – Huis clos – Adoption ([doc. 5.1](#))
- 6.0 **Service des ressources matérielles et du transport scolaire** (*temps estimé : 25 minutes*)
 - 6.1. Autorisation de signature d'un acte de cession et confirmation de l'emplacement d'une nouvelle école en remplacement l'école Chante-au-Vent– Adoption ([docs 6.1](#))
 - 6.2. Adjudication d'un contrat pour des motifs d'urgence structurelle - école La Relève – Adoption ([docs 6.2](#))
 - 6.3. Autorisation de signature d'un bail avec le ministre de la Cybersécurité et du Numérique – Adoption ([docs 6.3](#))
 - 6.4. Signature des protocoles d'entente concernant le gymnase à Saint-Donat – Adoption ([docs 6.4](#))
- 7.0 **Service des ressources financières** (*temps estimé : 20 minutes*)
 - 7.1. Comptes rendus du comité de vérification – Information ([docs 7.1](#))
 - 7.2. Budget initial 2024-2025 et taux de la taxe scolaire – Adoption – Remis au 28 août 2024)
 - 7.3. Résultats financiers au 31 mars 2024 – Information ([doc 7.3](#))
 - 7.4. Désignation d'un responsable auprès de l'Agence du revenu du Canada – Adoption ([doc. remis sur place](#))
 - 7.5. Comptes rendus du comité répartition des ressources – Information ([docs 7.5](#))
- 8.0 **Service des ressources éducatives** (*temps estimé : 1 minute*)
 - 8.1. Politique d'encadrement du recours à une mesure contraignante – Adoption ([doc. 8.1](#)) – Remis au 28 août 2024
- 9.0 **Service du secrétariat général et des communications** (*temps estimé : 10 minutes*)
 - 9.1. Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique du 9 avril et 26 juin 2024 – Information ([docs 9.1](#))
 - 9.2. Offre de formation de la FCSSQ, suivi - Information ([doc 9.2](#))
- 10.0 **Affaires diverses**
- 11.0 **Levée**

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Suivis de fin d'année – Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait un résumé des objectifs et des actions faites au courant de l'année. Les principaux objectifs étaient notamment la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite, la gestion axée sur les résultats, la rigueur et l'expérience employé.

En parallèle, des actions ont été posées afin de fusionner la formation professionnelle, l'éducation des adultes et le service aux entreprises. Bien qu'il y ait eu des difficultés initialement, l'intégration semble sur la bonne voie.

Quant au Plan d'engagement vers la réussite, les projets éducatifs des écoles y sont maintenant arimés. Le travail en classe doit s'effectuer conformément au projet éducatif de l'école.

En ce qui a trait à la main-d'œuvre, dans un contexte de pénurie et de grève, le programme Équilibre a été mis en place. De plus, pour favoriser l'accueil du personnel, un guide d'accueil a été élaboré.

Certains types de postes plus vulnérables sont à surveiller, bien qu'au niveau des enseignants, la situation semble correcte. Des enjeux de personnel sont à surveiller au niveau des aides à la classe, du service de garde et des ouvriers d'entretien.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que le paiement des comptes de taxes sollicite le personnel et qu'un travail est effectué pour améliorer le processus. La clarté financière est à poursuivre, notamment via les chroniques du service des ressources financières. Le déploiement du programme d'audit interne se poursuit.

Il est expliqué qu'en vertu des nouvelles règles budgétaires, il y aura une réduction des budgets au niveau du service des ressources matérielles, plus spécifiquement au niveau de l'entretien des bâtiments. Pour les deux prochaines années, des sommes étaient prévues, mais par la suite il pourrait y avoir des déficits au niveau de l'entretien.

De plus, il y aura des quotas pour les élèves adultes en francisation.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique aux membres qu'il y a eu des bonds de géant en matière de sécurité de l'information, qu'il y a un rattrapage quant à la production d'outils informatiques et que le "Lean management", qui est axé sur une culture de données, a un impact sur le travail au niveau des technologies de l'information. Au niveau de l'organisation scolaire, il est expliqué que le service se dote de processus pour avoir de meilleures données, notamment pour suivre avec plus de précision la masse enseignante.

Au niveau du secrétariat général, M. Tardif indique que le nouveau processus de plaintes a été mis en place et que le volume de contrats à faire et à réviser est en forte croissance.

Au service des ressources matérielles, il y a eu beaucoup de changements successifs au niveau de la direction et l'équipe a fait preuve de beaucoup de résilience. Le nouveau directeur du service, M. Pierre-Luc Normand, est à revoir le service selon les bonnes pratiques. Des cours en gestion de projets ont été donnés. Plusieurs chantiers sont en cours, dont des travaux d'urgence à l'école La Relève et la construction de la nouvelle école à Saint-Sauveur.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique être heureux du discours des directions d'établissement, de la gestion axée sur les résultats et de la communauté de pratique. C'est de bon augure pour les écoles qui bénéficient de l'accompagnement du service des ressources éducatives et de la direction générale adjointe. Il y a, de plus, le soutien des communautés de pratique (COP).

Le vice-président et président de la séance, M. Gabriel Dagenais, demande quel est l'impact de ce qui est mis en place sur le décrochage scolaire.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique que connaître les bonnes pratiques permet d'aider les élèves et permet un regard différent vers l'école pour mieux encadrer les enseignants. De surcroît, il y a de nouvelles compétences de gestion axées sur des données et non seulement sur des perceptions. Ces données permettent de cibler des actions sur les causes identifiées de décrochage. Des données seront disponibles cet automne relativement aux cibles du Plan d'engagement vers la réussite. Ces données permettront de moduler les actions prévues.

5.0 GOUVERNANCE

Huis clos

5.1 Cooptation – Nomination de membres du conseil d'administration – *Adoption*

400^e RÉOLUTION : Huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

Il est 19 h 26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

401^e RÉOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, de lever le huis clos.

Il est 19 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Cooptation – Nomination de membres du conseil d'administration – *Adoption*

402^e RÉOLUTION :

ATTENDU QUE deux postes sont à combler au sein du conseil d'administration à titre de membres émanant de la communauté :

1. Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, de services sociaux ou des affaires pour la durée non écoulée du mandat se terminant le 30 juin 2025.
2. Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel pour la durée non écoulée du mandat se terminant le 30 juin 2026.

ATTENDU que la désignation doit se faire conformément à l'article 175.10.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule qu'une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat;

CONSIDÉRANT la séance de cooptation s'étant tenue à huis clos à même la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE NOMMER à titre de membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, de services sociaux ou des affaires pour siéger au conseil d'administration, Madame Julie Moreau, pour une entrée en fonction à partir de la prestation de serment pour la durée non écoulée d'un mandat se terminant le 30 juin 2025;

DE NOMMER à titre de membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel pour siéger au conseil d'administration, monsieur Alexandre Girard-Duchaine, pour une entrée en fonction à partir de la prestation de serment pour la durée non écoulée d'un mandat se terminant le 30 juin 2026;

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le membre prêtera serment devant le directeur général. Une entrée de la prestation de ce serment sera faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

6.1 Autorisation de signature d'un acte de cession et confirmation de l'emplacement d'une nouvelle école en remplacement de l'école Chante-au-Vent – *Adoption*

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution.

403^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a accordé une aide financière pour la construction d'une école en remplacement de l'école Chante-au-Vent à Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE par la résolution 2020-208, la ville de Sainte-Adèle a imposé une réserve pour des fins publiques sur 2 lots, soit : 3 890 196 et 4 613 065 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE par la résolution 2024-135, la ville de Sainte-Adèle a réaffirmé son intérêt qu'une nouvelle école soit construite dans le secteur de Mont-Rolland (rue Paquette);

ATTENDU QUE la ville s'engage à mettre en place à ses frais les installations nécessaires à la réalisation de ce projet (aqueduc, égouts);

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire doit confirmer au ministère de l'Éducation le nouvel emplacement pour la construction de cette école;

ATTENDU QU'un acte de cession de terrain doit intervenir, avec la ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

D'AUTORISER la direction générale à finaliser les modalités et à signer tout acte ou document au nom du Centre de services scolaire des Laurentides permettant à celui-ci de devenir propriétaire des lots 3 890 196 et 4 613 065 du Cadastre du Québec pour qu'il y soit construit une école en remplacement de l'école Chante-au-Vent;

DE CONFIRMER l'emplacement désigné par les lots 3 890 196 et 4 613 065 du Cadastre du Québec comme étant l'emplacement retenu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Adjudication d'un contrat pour des motifs d'urgence structurelle - école La Relève – Adoption

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution.

404^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, ci-après désigné MEQ, a alloué la somme de 500 000 \$, dans le cadre de la mesure Travaux majeurs (mesure 50633), au Centre de services scolaire des Laurentides afin de réaliser des travaux d'urgence de renforcement de la structure de l'école La Relève;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de procéder à un appel d'offres public étant donné que la conception des correctifs n'est pas finalisée et que les travaux doivent être effectués;

ATTENDU QUE sur confirmation de l'autorisation du MEQ de procéder aux travaux, le directeur adjoint du service des ressources matérielles a autorisé la mise en œuvre d'un processus de sollicitation de trois soumissions sur une base de coût temps-matériaux;

ATTENDU l'appel d'offres réalisé sur invitation auprès de trois entrepreneurs généraux qui s'est conclu le 11 juin 2024;

ATTENDU l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui édicte notamment qu'un contrat de gré à gré peut être conclu : « 1° lorsqu'en raison d'une situation d'urgence, la sécurité des personnes ou des biens est en cause »;

ATTENDU QUE sur la foi de la disposition susmentionnée, l'autorisation du conseil d'administration est également requise avant la conclusion d'un contrat lorsque la *Politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction* n'est pas respectée;

CONSIDÉRANT le résultat du processus et que le choix de l'entrepreneur s'est conclu le 11 juin 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

D'ADJUGER le contrat pour les travaux d'urgence sur la structure de l'école de la Relève à l'entrepreneur Gestion Karmat, qui est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Autorisation de signature d'un bail avec le ministre de la Cybersécurité et du Numérique – Adoption

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution.

405^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides a été approché pour la location d'espaces de stationnement y incluant certains services au centre administratif par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique;

ATTENDU l'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui édicte notamment qu'un centre de services scolaire contribue dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région;

ATTENDU QUE le conseil d'administration est l'instance appropriée pour convenir d'un bail dont le terme est de 5 ans ou plus et qu'il est l'instance appropriée pour en venir à une entente avec un ministère tel qu'il appert des pages 12, 14 et 30 du Règlement de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT les représentations faites et la recommandation de la direction du service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau :

D'AUTORISER la signature de la direction générale d'un bail avec les adaptations nécessaires à intervenir avec le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, et ce, pour une durée de 5 ans ou plus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Signature des protocoles d'entente concernant le gymnase à Saint-Donat – Adoption

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution.

406^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les dispositions pertinentes de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q., c.l.13.3 ci-après désignée la Loi, portant sur les services éducatifs que dispense le centre de services scolaire et les services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires qu'il peut offrir;

ATTENDU l'article 267 de la Loi en vertu desquels le centre de services scolaire doit favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire en lui permettant de conclure des ententes avec une municipalité pour établir, maintenir ou améliorer en commun des centres sportifs, culturels ou récréatifs;

ATTENDU les responsabilités de la Municipalité de Saint-Donat en matière de loisirs, de sports et d'activités communautaires, et ce, dans le cadre d'une utilisation rationnelle de ses équipements récréatifs et communautaires;

ATTENDU QU'en vertu de la 125^e résolution du conseil d'administration en date du 10 novembre 2021, des démarches ont été effectuées relativement à une demande d'ajout de gymnase à l'école Sacré-Cœur de Saint-Donat;

ATTENDU QUE les modalités prévues à ladite résolution ont été rencontrées, dont notamment celle prévoyant que le Centre de services scolaire des Laurentides a reçu une lettre d'annonce du ministre de l'Éducation, jointe en annexe;

ATTENDU QU'est maintenant venu le moment de signer un protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Donat selon les modalités précisées en annexe à la présente;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Laurentides et la Municipalité de Saint-Donat sont à établir un programme d'échanges de services, d'équipements et de locaux, et ce, dans le cadre d'une utilisation rationnelle de leurs équipements récréatifs et communautaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'AUTORISER la direction générale du Centre de services scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Laurentides ledit protocole d'entente avec les adaptations nécessaires : UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET CULTURELLES ainsi que le protocole de financement joint en annexe des présentes sous la cote **CA406-24** pour en faire partie intégrante avec la Municipalité de Saint-Donat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

7.1 Comptes rendus du comité de vérification – Information

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, présente les comptes rendus des comités de vérification s'étant tenus les 6 mars et 19 juin 2024.

Lors du comité tenu le 6 mars, les éléments suivants ont fait l'objet des travaux du comité :

- Présentation du bilan de gestion des risques de corruption/collusion et du plan d'atténuation.
- Présentation des résultats financiers au 31 décembre.
- Modifications proposées aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources.
- Suivi du plan d'audit interne.

Mme Albert fait état des sujets discutés lors de la tenue du comité du 19 juin 2024.

- Les informations ont été fournies relativement au budget 2024-2025, dont notamment les pertes d'allocation d'investissement d'environ 7,8 millions.
- La présentation des résultats financiers au 31 mars 2024 et enjeux liés à l'estimation des résultats au 30 juin 2024.
- Le suivi du plan d'audit interne.
- La planification des comités de vérification 2024-2025.

7.2 Budget initial 2024-2025 et taux de la taxe scolaire – Adoption

Point remis à la séance ordinaire du 28 août 2024

Bien que la présentation relativement au budget initial 2024-2025 est remise à la première séance du conseil d'administration du mois d'août à l'instar de la majorité des centres de services scolaires, la directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, présente le processus budgétaire revu pour prendre en considération la réception tardive du projet des règles budgétaires et des paramètres initiaux.

7.3 Résultats financiers au 31 mars 2024 – Information

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, fait un résumé des résultats financiers au 31 mars 2024. Celle-ci indique que les résultats financiers étaient remis au ministère de l'Éducation, mais qu'ils n'avaient pas été vérifiés par le Ministère. Les revenus au 31 mars étaient de 113 094 849 \$, les dépenses de 106 701 169 \$ et il y avait un surplus de 6 393 680 \$ au 31 mars. Toutefois, certains éléments sont soulevés par Mme Albert puisqu'ils peuvent affecter le résultat au terme de l'année : la récupération des mesures non utilisées (2 millions), les provisions/allocation : CNESST/Griefs/Ententes (à déterminer), les résultats des écoles et centres (à déterminer), et l'impact de la grève et des sommes qui seront récupérées par le ministère de l'Éducation (2,3 millions).

7.4 Désignation d'un responsable auprès de l'Agence du revenu du Canada – *Adoption*

407^e RÉSOLUTION :

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, présente le projet de résolution et en fait la lecture.

No d'enregistrement : 142423508 RR 001

ATTENDU QU'un délégué doit être nommé par le conseil d'administration afin d'être autorisé :

- à inscrire le Centre de services scolaire des Laurentides aux fichiers de l'Agence du revenu du Canada (ARC);
- à gérer l'inscription du Centre de services scolaire des Laurentides au service en ligne de l'ARC;
- à gérer l'inscription de l'organisme à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), en ce qui concerne tous les renseignements que l'ARC détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales et de la Loi sur la taxe d'accise, en communiquant avec l'ARC par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau :

DE NOMMER Madame Marie-Josée Albert, directrice des ressources financières, à titre de déléguée autorisée à l'Agence du revenu du Canada - Entreprise pour le compte du Centre de services scolaire des Laurentides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5 Comptes rendus du comité de répartition des ressources – *Information*

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, fait état du dépôt des comptes rendus du comité de répartition des ressources (CRR). Celle-ci indique que seul le compte rendu de la réunion de mois de juin demeure à déposer, ce qui sera fait ultérieurement.

Le vice-président du conseil d'administration et président de la séance, M. Gabriel Dagenais, demande quel est l'impact de la non-adoption du budget du Centre de services scolaire avant le mois d'août.

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, indique que jusqu'à l'adoption du nouveau budget, 1/12 du budget 2023-2024 sera alloué par mois.

La charge de travail sera également accrue puisqu'il faudra revoir le budget. Il y aura des calculs plus approfondis pour distribuer les revenus et faire les ajustements au niveau des budgets adoptés par les conseils d'établissement des écoles.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande s'il y a un impact au niveau de la taxe scolaire.

Mme Albert précise qu'il y a peu d'impact, car la taxe scolaire est maintenant la même à travers la province. Bien que la taxe ait légèrement diminué, les évaluations immobilières ont augmenté, donc il y a peu d'impact.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 Politique d'encadrement du recours à une mesure contraignante – *Adoption*

Point remis à la séance ordinaire du 28 août 2024

9.0 SERVICE DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

9.1 Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique du 9 avril et 26 juin 2024 – Information

L'administrateur, M. Pascal Savard, fait un compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique s'étant tenu le 9 avril. Lors de la rencontre, les points suivants ont été traités : le retour sur la formation offerte par Morency avocats, les déclarations des nouveaux membres du conseil d'administration, le questionnaire de départ à l'intention des membres du conseil d'administration, le renouvellement des membres du comité d'enquête du conseil d'administration, où une prolongation des mandats des membres en poste est recommandée, les formations obligatoires des membres des conseils d'établissement et les rapports de progression de la formation qui doit être suivie par les membres du conseil d'administration.

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, précise que les membres du comité d'enquête ont accepté de prolonger leur mandat et qu'il y aura une résolution prévue à cet effet au mois d'août tel que confirmé à l'occasion du comité de gouvernance et d'éthique s'étant tenu le 26 juin, durant lequel les rappels de début d'année ont également été discutés.

9.2 Offre de formation de la FCSSQ, suivi - Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, explique une offre de formation de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ). Il est précisé que le comité de gouvernance et d'éthique recommande que tous les membres puissent suivre cette formation afin d'en discuter en comité de travail.

Plus d'information suivra relativement aux inscriptions qui seront faites aux frais du Centre de services scolaire des Laurentides.

10.0 Affaires diverses

Aucun sujet.

11.0 Levée de la séance

408^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 20 h 25).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Gabriel Dagenais
Vice-Président